Décharge 2008: Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information ENISA

2009/2125(DEC) - 23/07/2009 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation des comptes définitifs de l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information pour l'exercice 2008 (ENISA).

CONTENU : le présent document propose un état des lieux chiffré des dépenses de l'Agence pour l' exercice 2008. Il indique que le budget définitif de l'Agence se monte à 8,4 millions EUR (contre 8,3 millions EUR en 2007).

En termes d'effectifs, l'Agence (dont le siège a été établi à Héraklion - Grèce) compte 44 postes dont 39 effectivement pourvus + 19 autres emplois (agents contractuels, experts nationaux détachés, stagiaires), soit 58 personnes effectives assumant des tâches opérationnelles, administratives ou relevant du domaine politique.

En 2008, l'Agence s'est principalement concentrée sur les tâches suivantes :

Améliorer la capacité de récupération des réseaux de communication électronique européens:

- inventaire des politiques des États membres et analyse des résultats;
- publication de lignes directrices sur les bonnes pratiques;
- inventaire des mesures, des technologies et des normes utilisées par les fournisseurs pour renforcer la capacité de récupération des réseaux publics de communication;
- analyse des éléments de la capacité de récupération des réseaux publics de communication et scénarios en matière de déploiement.

Développer et maintenir la coopération entre les États membres:

- développer des modèles de coopération par la création d'une communauté et l'organisation de conférences, etc.;
- mise en place d'une plateforme de coopération pour la communauté de sensibilisation;
- partage de bonnes pratiques pour les communautés CERT (équipes d'intervention en cas d'urgence informatique);
- promotion de l'adoption des CIE (cartes d'identité électroniques) interopérables;
- facilitation des échanges en matière de SRI (sécurité des réseaux et de l'information).

Répertorier les risques émergents pour établir la confiance:

- développement d'un cadre pour permettre aux décideurs de mieux évaluer les risques émergents liés aux nouvelles technologies;
- élaboration d'une capacité européenne d'évaluation des risques émergents;
- soutien d'un dialogue multipartite avec les décideurs des secteurs public et privé;
- élaboration de documents de synthèse sur les risques émergents liés aux nouvelles technologies.

Renforcer la confiance des microentreprises dans l'information:

- analyse des besoins des microentreprises;
- pilotage de l'évaluation des risques de l'Agence pour les microentreprises.

Demandes d’assistance: réponses à 5 demandes d’assistance (de l’Autriche, de la Bulgarie, de Chypre, de la Grèce et du Parlement européen).

Á noter que la publication complète des comptes définitifs de l’Agence figure à l'adresse suivante:

http://www.enisa.europa.eu/about-enisa/accounting-finance